



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING

REUNION ORDINAIRE

DU LUNDI 28 MAI 2018

(Convocation du 14 mai 2018)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 18
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 12

L'an deux mille dix huit, le lundi vingt huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mrs Jean-Michel MARTEAUX, Eddy NEMERY, Didier LEPLANG, Mmes Marie-Françoise HELOIN, Evelyne MASSIN, Mrs Régis COLLINET, Frédéric LE GUINIO, Mme Caroline HANNIER.

Absents excusés : Mme Nathalie LECOCQ, Mr Romuald LECLER.

Absents : Mme Chantal MENEGATTI, Mrs Alain KOSTUS, Jean Pierre LAJEUNESSE, François NAUDIN.

Procuration : Mr R. LECLER a donné procuration à Mr E. NEMERY

Secrétaire de Séance : Mme Martine LESSERTISSEUR a été élue secrétaire de séance.

CM N° 2018/0030 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2018 approuvé le 29 mars 2018,

Vu le rapport présenté par la commission communale,

Vu la délibération N° 2015/0059 relatif au nouveau règlement de l'attribution des subventions pour les Associations,

Considérant les demandes de subventions faites par les associations et leur intérêt pour la vie et le dynamisme local,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

Vote les subventions aux associations comme suit :

Subventions 2018 = proposition d'augmentation de 2 %

ASSOCIATION	Propositions subventions 2017	Propositions subventions 2018	Premier versement mai/juin 50 % de la sub	Deuxième versement oct/nov 50 % de la sub	VOTE CM 13 Pour
L'Alerte	1 344,00 €	1 370,90 €	685,45 €	685,45 €	
Ping Pong Club	1 249,50 €	1 274,50 €	637,25 €	637,25 €	
Culture et Loisirs	239,40 €	244,20 €	122,10 €	122,10 €	
Noël des Enfants	604,80 €	616,90 €	308,45 €	308,45 €	

Cheval et Nature	812,70 €	829,00 €	414,50 €	414,50 €
COS	705,60 €	719,70 €	359,85 €	359,85 €
La Flongoise	1 268,40 €	1 293,80 €	646,90 €	646,90 €
Les Amis du Bel Age	686,70 €	700,40 €	350,20 €	350,20 €
AMFSM (Marcheurs)	735,00 €	749,70 €	374,85 €	374,85 €
Parents d'élèves groupe scolaire Gaulier	495,60 €	505,70 €	252,85 €	252,85 €
Société de Chasse	256,20 €	261,30 €	130,65 €	130,65 €
Anciens Combattants	917,70 €	936,10 €	468,05 €	468,05 €
Floing Fitness	388,50 €	396,30 €	198,15 €	198,15 €
Peinture Passion	252,00 €	257,00 €	128,50 €	128,50 €
SOS Equidés	260,40 €	265,60 €	132,80 €	132,80 €
Floing Football Club	764,40 €	779,70 €	389,85 €	389,85 €
Vins et Découvertes (œnologie)	228,90 €	233,50 €	116,75 €	116,75 €
TOTAL	11 209,80 €	11 434,30 €	5 717,15 €	5 717,15 €
<u>Le solde de la subvention correspondant au 50% restant sera versé sur présentation d'un nouveau bilan en oct/nov</u>				
Associations extérieures :				
VMEH (Visites malades Hôpital)	134,00 €	135,00 €		
Prévention routière	31,00 €	32,00 €		
Canicat		150,00 €		
Comité du souvenir français	100,00 €	100,00 €		
Amicale don de sang du pays sedanais	100,00 €	100,00 €		
Rased	300,00 €	300,00 €		
Paroisse ste Marie des monts	200,00 €	200,00 €		
Coopératives scolaires :				
Groupe scolaire de Gaulier 2016	483,34 €	431,86 €	2,86 € x 151	
total	12,558,14 €	12 883,11 €	élèves	

Subvention exceptionnelle

Après avoir étudié les demandes de subventions exceptionnelles,
Après avis de la Commission « Vie Associative » qui s'est tenue en Mairie le 04 avril 2018,
Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour, 1 contre,

- . Suite à la demande de subvention exceptionnelle de la Société Musicale La Flongoise pour le remplacement d'un synthétiseur,
- . Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la Société Musicale La Flongoise.

Il est précisé que les associations doivent déposer leurs bilans moraux et financiers avant le 15 février de chaque année. Concernant le 2^{ème} versement de la subvention, il ne sera pas versé avant la réception d'un nouveau bilan. En cas de non réception de ce nouveau bilan, la 2^{ème} partie de la subvention sera automatiquement annulée.

Subventions activités vacances

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

Décide de rattacher le dossier « subventions activités vacances » avec le point N° 1 : subventions aux associations.

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- répartit la subvention communale de 1.690,00 € (budget 2017) au prorata du nombre d'heures effectuées par les associations participantes aux activités vacances 2017 comme suit :
- 102H – 17H50 (heures bibliothèque) = 84H50 X 20 € (taux horaire) = 1.690,00 €

ACTIVITES VACANCES 2017

Activités	FEVRIER	AVRIL	ALSH 07/08	Toussaint	TOTAL HEURES
Bibliothèque	5	5		7,5	17,5
Gymnastique (Alerte)	8	8	4	8	28
FFC	4	4		7	15
Ping Pong (PPCF)	3				3
Peinture	4,5	4,5			9
SOS Equidés			6	6	12
Culture et Loisirs		1,5		1,5	3
Flongeoise	2	2		2	6
Chasse			6		6
Marcheurs				2,5	2,5
TOTAL HEURES	26,5	25	16	34,5	102

activites	Février	AVRIL	ALSH 07/08	Toussaint	Total en euros
Gymnastique (Alerte)	160,00 €	160,00 €	80,00 €	160,00 €	560,00 €
FFC	80,00 €	80,00 €		140,00 €	300,00 €
Ping Pong (PPCF)	60,00 €				60,00 €
Peinture	90,00 €	90,00 €			180,00 €
SOS Equidés			120,00 €	120,00 €	240,00 €
Culture et Loisirs		30,00 €		30,00 €	60,00 €
Flongeoise	40,00 €	40,00 €		40,00 €	120,00 €
Chasse			120,00 €		120,00 €
Marcheurs				50,00 €	50,00 €
TOTAL EN €	430,00 €	400,00 €	320,00 €	540,00 €	1 690,00 €

TAUX HORAIRE = 20 €

102H - 17H50 (bibliothèque) = 84H50
 84H50X20€/H = 1690 €

CM N° 2018/0031 - Etudes de demandes de subventions par d'autres associations

Après avoir pris connaissance des différents dossiers de demandes de subventions,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

. Refuse d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

. Ligue contre le cancer (comité des Ardennes), Refuge de Cliron, Circuit des Ardennes, Domicile Action 08, AFM Téléthon, Association Française des sclérosés en plaques, Ligue Française contre la sclérose en plaques, Association Roseau, les restaurants du Cœur Villers Semeuse, Secours Catholique.

CM 2018/0032 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité territoriale.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société, à la responsabilisation pour les plus grands.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, il convient de délibérer à nouveau

Ayant entendu l'exposé de Mme CHARLES Corinne, Adjointe, chargée de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

. Autorise Madame le Maire à contractualiser et signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

CM 2018/0033 – Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet et création de 3 postes d'adjoint technique, modification du tableau des emplois

Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet :

Le Maire informe l'assemblée,

Compte tenu du départ de l'agent chargé du fonctionnement du club communal « Seniors », il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'adjoint administratif ,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes émis en date du 15 mars 2018,

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'adjointe administrative à temps non complet créé initialement pour une durée de 20 heures hebdomadaires par délibération CM 2013/0002 du 22 janvier 2013, à 27 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 61-928 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

. d'adopter la proposition du Maire : modification de la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjointe administrative à temps non complet à 27 heures.

Vote : 12 pour et 1 contre

. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} juillet 2018.

. Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal décide :

. de modifier ainsi le tableau des emplois

Cadres ou emplois	Nouvelle dénomination au 1/1/17	Cat.	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u>				
Adjoint administratif principal 1ère classe	Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 2ème cl.	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif	C	3	1 poste à 35 heures
				1 poste à 20 h et 1 poste à 27h
Rédacteur principal 2ème classe		B		1 poste à 35 heures (non pourvu)

<u>Filière technique</u>				
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 2ème cl.	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique			2 postes à 35 heures 9 postes à 35 heures dont 1 pourvu au 1/7/2018)
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique	C	9	3 postes à 20 heures 1 poste à 20 heures (non pourvu) 1 poste à 14 heures (non pourvu)
Adjoint technique 2ème cl. = ASVP	Adjoint technique = ASVP	C		1 poste à 35 heures (non pourvu)
Agent de maîtrise principal		C		1 poste à 35 heures (non pourvu)
	Adjoint technique	C	1	1 poste à 9 heures
<u>Filière Animation</u>				
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation de 2ème classe	Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 27 heures 1 poste à 35 heures (non pourvu)
<u>Filière culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine 2ème classe	Adjoint du patrimoine	C	1	1 poste à 35 heures
<u>Filière sociale</u>				
ATSEM principal 2ème classe	ATSEM principal 2ème classe	C	1	1 poste à 35 heures 1 poste à 35 heures (non pourvu)
<u>Filière Police</u>				
Brigadier - Agent de police municipale	Gardien Brigadier - Agent de police municipale	C	1	1 poste à 35 heures
		Soit	25	agents

. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : 13 pour

CM N° 2018/0034 - ALSH : Activités adolescents et accueil des enfants de 3 ans

. Les conseillers municipaux sont informés que la Commune organisera pour les adolescents de 12-15 ans des activités hors cadre ALSH qui auront lieu les semaines 28, 29 et 30 de juillet 2018.

Après en avoir discuté,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

. Fixe le prix à 25 €/adolescent pour 3 demi-journées par semaine.

. .Après information donnée par l'Adjointe chargée de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour,

. Décide l'accueil des enfants de 3 ans à l'ALSH été uniquement à la condition que ces enfants soient déjà scolarisés.

CM N° 2018/0035 - Acceptation de chèque Groupama :

Le Conseil Municipal

Par 13 voix pour,

. Accepte les chèques de remboursement :

. de Groupama pour un arrêt maladie d'un agent communal de 8.554,57 €

. d'un médecin pour le remboursement d'une visite médicale pour permis de conduire de 36 €

. Le Conseil Municipal prend connaissance d'un compte rendu (récapitulatif concernant le dossier des écluses sur la route Départementale N° 5

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'Inspecteur d'Académie reçu en Mairie le 27 avril 2018 concernant l'organisation du temps scolaire sur quatre jours, autorisation accordée à compter de la rentrée 2018 et pour une durée de trois ans.

Le Maire,
Dominique MEURIE.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. Meurie'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FLOING' at the top and 'ARDENNES' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.